



## FICHE TECHNIQUE

### HORAIRES BUREAUX DE CAEN EXPO- CONGRES

**BUREAUX ADMINISTRATIFS** - Parc des Expositions, Parking des pommiers :

- de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- Sauf le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

**ACCUEIL HALL 2** du **lundi 17 septembre** au **dimanche 30 septembre** :

- de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 00.

### BADGES ET PARKINGS EXPOSANTS

Les badges et les parkings exposants seront à retirer après règlement du solde de votre dossier à partir du **lundi 17 septembre**.

**ATTENTION : Le solde de votre dossier doit être réglé 15 jours avant l'ouverture de la Foire Internationale de Caen 2018, sans quoi vous ne pourrez procéder à l'installation de votre stand.**

### INSTALLATION EXPOSANTS

**Hall 1 / Chapiteaux / Sections extérieures**

- Du lundi 17 septembre au mercredi 19 septembre de 8 h 00 à 19 h 00,
- Le jeudi 20 septembre de 8 h 00 à 24 h 00,

**Hall 2**

- Du lundi 10 septembre au mercredi 19 septembre de 8 h 00 à 19 h 00,
- Le jeudi 20 septembre de 8 h 00 à 24 h 00,

**Hall 3**

- Du jeudi 6 septembre au mercredi 19 septembre de 8 h 00 à 19 h 00,
- Le jeudi 20 septembre de 8 h 00 à 24 h 00.

**L'INSTALLATION DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE TERMINEE  
LE JEUDI 20 SEPTEMBRE A 24 H 00.**

**AUCUN VEHICULE NE POURRA PENETRER A L'INTERIEUR DES HALLS ET CHAPITEAUX.**

Les véhicules personnels ne pourront stationner aux abords des halls mais devront se rendre au **parking des pommiers**.

Le respect de cette réglementation sera profitable à tous, évitant les embouteillages dans les chapiteaux et permettant ainsi d'économiser un temps précieux.

**Nous vous demandons de bien vouloir faire figurer visiblement sur votre stand votre raison sociale et adresse ainsi que votre numéro de Registre du Commerce, de Registre des Métiers ou Répertoire des Producteurs.**

### MONTAGE DES ET DEMONTAGE STANDS

- **MONTAGE: le montage des stands en îlot ne doit en aucun cas obstruer la visibilité des autres stands (mur, cloison...).** L'organisation se réserve le droit de faire démonter toute cloison ou installation qui gênerait le bon fonctionnement commercial des autres stands, ceci aux frais du stand responsable.

**Toute accroche sur la charpente des halls doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CAEN EXPO-CONGRES.**

- **DEMONTAGE:**
  - Dimanche 30 septembre de 20 h 00 à 24 h 00,
  - Du lundi 1er au jeudi 4 octobre de 8 h 00 à 17 h 00.

**LE PARC DOIT ETRE ABSOLUMENT DEBARRASSE DE TOUT STAND OU MATERIEL POUR  
LE JEUDI 04 OCTOBRE A 17 H 00.**

Durant le montage et démontage, **l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vols, détériorations ou autre des objets situés sur le stand de l'exposant.** Merci de bien vouloir surveiller tout le matériel présent sur votre stand (mobilier, produits, télévisions, cloisons, plantes...).

L'exposant doit dorénavant expressément informer l'acheteur de l'absence de délai de rétractation et le mentionner dans les offres de contrat.

## PRESTATIONS TECHNIQUES

**Toute commande supplémentaire de prestations techniques quelles qu'elles soient (cloisons, électricité, eau, etc....) devra être impérativement faite avant le 13 Juillet 2018. Après cette date nous ne pourrons répondre favorablement à vos demandes.**

Avec votre facture nous vous joignons un document concernant l'implantation de votre bloc électricité (pour les stands intérieurs) et éventuellement de votre branchement d'eau si vous en avez commandé un.

**Sans le retour de ce document, nos services techniques procéderont à l'installation de ces prestations au mieux.**

Tout changement demandé par la suite sera facturé 39.00 €HT (tarif horaire). Aussi nous vous conseillons donc de nous retourner ce document dès réception.

## HORAIRES DURANT LA FOIRE INTERNATIONALE DE CAEN

### Ouverture au Public

- Tous les jours de 10 h 00 à 21 h 00, fermeture à 20h le Dimanche 30 septembre.
- **NOCTURNES** jusqu'à 23 h 00 : Samedi 22, Mardi 25, Vendredi 28 et Samedi 29 septembre.

### Ouverture aux exposants

- 2 heures avant l'ouverture officielle, soit 8 h 00.

### Fermeture aux exposants

1 heure après la fermeture officielle soit 22 h 00, ou 24 h 00 les soirs de nocturne.

*J'atteste avoir pris connaissance des informations de la présente fiche technique et m'engage en mon nom et celui de mes employés à respecter le règlement général des Foires Salons & Congrès de France ainsi que les horaires de la Foire Internationale de Caen. J'ai pris bonne note, que le non respect du règlement général ou du règlement spécifique à la Foire Internationale de Caen peut entraîner l'exclusion de mon entreprise de la Foire Internationale de Caen.*

Compte n°: ..... Raison Sociale : .....

**Date et signature suivi de la mention « Lu & approuvé » :**

**(Pensez à faire la photocopie de ce document pour votre organisation avant de nous le retourner daté et signé)**